

citations, mais je ne veux pas trop retarder les travaux de la Chambre. Voici l'article du *Saturday Night*:

Par exemple, un fabricant canadien de cartes de Noël avait réussi à se créer un débouché aux Etats-Unis, à la faveur d'un droit de douane de 15 p. 100. Cela n'a pas duré, car des fabricants américains du même article ont attiré l'attention du fonctionnaire préposé et, instantanément, le droit d'importation aux Etats-Unis a été porté à 45 p. 100, ce qui a enlevé son débouché au manufacturier canadien.

La maison canadienne Stapells-Fletcher Limited fabrique des robes. Un commis-voyageur entreprenant, qui se trouvait à Windsor (Ont.), résolut de se rendre à Détroit, espérant obtenir une commande, même s'il devait faire face à un droit de 50 p. 100. Il revint jubilant. Les robes furent expédiées à Détroit, mais elles ne dépassèrent pas l'entrepôt de la douane, car, à cet endroit, un évaluateur extraordinaire immédiatement releva le droit à 90 p. 100 et le manufacturier canadien dut reprendre sa marchandise.

Un seul autre exemple, bien que, sans doute, de nombreuses autres maisons se soient trouvées dans le même cas. La société A. T. Reid & Co. fabrique des cravates et des accessoires de la toilette. Elle avait obtenu des commandes aux Etats-Unis, sous le régime d'un droit de douane de 50 p. 100. Mais, au moment de livrer la marchandise, on s'aperçut que le tarif avait été brusquement porté à 90 p. 100, ce qui a fait perdre ce débouché.

Bien entendu, nous n'avons rien à dire sur la manière dont les Etats-Unis arrêtent leur tarif. Cela ne regarde qu'eux. Cependant, nous pouvons nous plaindre de l'importation libre de marchandises américaines du même genre. Par exemple, pendant l'année financière 1924, les Etats-Unis nous ont envoyé pour \$4,318,000 de vêtements de femmes et d'enfants, en soie, laine ou coton, précisément les articles que nos manufacturiers cherchaient à vendre aux Etats-Unis. Durant l'année financière 1925, l'importation de ces articles a atteint \$4,069,000. Ces chiffres ne tiennent pas compte, naturellement, du grand nombre d'articles de même genre importés en contrebande.

Dans ces circonstances, il me semble qu'en justice pour nos concitoyens et à cause des agissements de la douane américaine qui empêchent nos manufacturiers de vendre aux Etats-Unis, nos ouvriers ont droit de bénéficier du marché domestique.

En regard de la méthode employée par les Etats-Unis, de leur rapidité d'action et de leur désir de protéger leurs industries afin de les maintenir et de procurer, ainsi, de l'emploi à leurs ouvriers, quel état de choses existe en Nouvelle-Ecosse, par exemple? Il y a la maison dont j'ai parlé tout à l'heure, la *Consumers' Cordage Co.*, de Dartmouth (N.-E.), une filiale de la maison montréalaise. Cette compagnie fonctionne là depuis plusieurs années et donne de l'emploi à quelque deux cents artisans. Le Gouvernement a été prié de frapper d'un droit la corde d'un demi-pouce...

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député me permet-il une question?

[M. Price.]

M. PRICE: Je ne veux pas être interrompu.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député approuve-t-il un droit douanier sur la corde de pêcheur?

M. PRICE: Est-ce qu'on a amendé la situation? Le Gouvernement a-t-il accordé cette protection?

L'hon. M. RALSTON: Je demande simplement à l'honorable député s'il approuve l'imposition d'un droit sur la corde de pêcheur.

M. PRICE: Mon temps passe; et je dois continuer. Dans ce cas, un droit protecteur aurait produit de bons résultats; mais on n'a rien fait pour remédier à cet état de choses. La politique adoptée par le ministère actuel ne produira jamais une grande expansion dans le domaine de l'industrie. Pareille politique ne se soucie pas du développement du pays, auquel du reste elle ne s'adapte pas.

Le Gouvernement a couru deux lièvres à la fois; mais ceux qu'il croyait endormis ont fini par comprendre ses manœuvres. Voilà une ou deux sessions, les personnages du ministère ne cessaient d'importuner les membres de l'extrême gauche de la Chambre: ils voulaient la coopération de ces derniers. Aujourd'hui, le Gouvernement dispose d'une majorité sur tous les groupes de la Chambre; il a jeté le masque, il renie ses collaborateurs d'hier, il a précipité une rupture qui, malgré lui, sera de longue durée. Je dis que le Gouvernement va tomber; son heure ne tardera pas à sonner. A entendre les libéraux, leur parti est celui qui assure au peuple une table bien garnie; avec ce cri de ralliement ils ont séduit les électeurs. J'en sais quelque chose puisque dans ma circonscription même on a mené à grands coups de réclame et d'affiches cette campagne de la "table bien garnie". Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces gens attendent toujours que d'autres la garnissent, la table. Ils sont avec les masses, disent-ils; mais ils ne suivent pas les masses qui, en ce moment, nous quittent pour s'exiler aux Etats-Unis.

Je veux dire quelques mots à présent de l'industrie du pétrole et du gaz. (*Rires*). Les honorables représentants d'en face peuvent rire; j'espère qu'ils s'amusent. Je leur ai donné quelque chose d'intéressant, et je compte qu'ils sauront en tirer profit. Le drawback proposé de 50 p. 100 sur les tubes sans soudure ne fera pas bénéficier sensiblement les exploitants qui s'en servent; cependant on ne prescrit pas de drawback sur les tubes contre-soudés dont l'usage est presque universel au Canada, mais que nous ne produisons pas au pays; je prétends que ces tubes devraient être admis en franchise. C'est d'ailleurs ce qu'on devrait faire pour tous les matériaux qui sont